



LIGUE DE TIR DE FRANCHE-COMTÉ

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIMANCHE 12 NOVEMBRE 2017 à 9 H

dans les salons du Chalet du Mont Roland – Route du Mont Roland 39100 SAMPANS

Le Dimanche 12 Novembre 2017, à 9 Heures, les sociétés de tir de Franche-Comté se sont réunies en Assemblée Générale dans les salons du Chalet du Mont Roland – Route du Mont Roland 39100 SAMPANS.

Les convocations écrites ont été régulièrement adressées à chaque société par courrier en date du 12 Octobre 2017.

L'Assemblée Générale est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté.

Le Président ouvre les débats de l'Assemblée à 9 H 10 et souhaite la bienvenue à tous les présidents ou représentants des clubs. Il donne lecture de la liste des personnalités invitées :

Mme Marie-Guite DUFAY - Présidente du Conseil Régionale de Bourgogne-Franche-Comté (excusée),
M. Clément PERNOT - Président du Conseil Départemental du Jura (excusé),

M. Jean-Pascal FICHERE - Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (excusé),
M. Gérard COUTROT - Maire de Sampans (excusé),

M. Jean-Marie VERNET - Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté (présent),

M. Claude AZEMA - Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Doubs, représenté par
M. Jacques TREFEIL, Vice-Président du CDOS du Jura,

M. Erick KEROURIO - Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (sans réponse).

Il remercie M. Jean-Marie VERNET et M. Jacques TREFEIL pour leur présence et indique que la parole leur sera donnée au cours de l'Assemblée Générale.

Le Président donne la parole à M. Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, pour procéder à l'appel des sociétés.

Le secrétaire Général procède alors à l'appel des sociétés et, au terme de celui-ci et après pointage de la liste des **53** sociétés qui composent la Ligue Régionale, il apparaît que le nombre de sociétés présentes ou valablement représentées s'élève à **40** représentant **148 voix** sur un total de **166. 13** sociétés sont absentes ou non valablement représentées, 6 d'entre elles n'étant, par ailleurs, pas à jour des cotisations Club et/ou Président.

Le quorum est donc atteint et l'Assemblée Générale peut valablement délibérer selon l'ordre du jour ci-dessous :

- 1** - Désignation des assesseurs
- 2** - Approbation du compte-rendu de l'A.G. précédente
- 3** - Rapport moral du Président
- 4** - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes
- 5** - Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2017-2018
- 6** - Désignation des Délégués de la Ligue à l'A.G. Fédérale du 28 Janvier 2018
- 7** - Rapport des commissions
- 8** - Interventions des personnalités
- 9** - Questions diverses

Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée si quelqu'un s'oppose au principe d'un vote à mains levées pour l'approbation des différents rapports et comptes-rendus – Réponse négative à l'unanimité des personnes présentes.

1 - Désignation des assesseurs

Madame Isabelle PETREMANT (ST Audincourt) et Monsieur Gérard QUIRIN (SR DELLE) sont désignés, sur leur candidature et à l'unanimité, en qualité d'assesseurs pour surveiller le bon déroulement de l'Assemblée Générale et des éventuelles opérations de vote.

2 - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2016

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 6 Novembre 2016, précédemment communiqué à l'ensemble des sociétés, est adopté en l'état à l'unanimité des personnes présentes.

3 - Rapport moral du Président

Je débiterai ce rapport moral en ayant une pensée émue pour toutes les personnes qui nous ont quitté au cours de la saison sportive écoulée. Nous sommes très nombreux, cette année, à avoir subi la perte d'êtres chers, aussi je vous demande de vous lever et d'observer une minute de silence pour honorer leur mémoire. Je vous remercie.

Une fois n'est pas coutume, je vais adresser des compliments aux "bons" dirigeants qui nous ont communiqué tous les changements concernant leurs clubs : composition des comités directeurs, adresses mail ou postales, téléphones. Le bon fonctionnement de la ligue régionale en dépend. Je crois savoir que, ce matin, Pierre VIVIER devait faire passer le message aux personnes négligentes afin qu'elles régularisent leur situation. Ces informations nous permettent de mettre à jour les données sur le site internet www.liguetirfc.info, la liste de diffusion postale des courriers adressés par notre secrétaire, ainsi que les adresses mails de type 23xxxxx@liguetirfc.info. En conclusion, si tout n'est pas à jour, de nombreux courriers postaux ou électroniques n'atteignent pas leur but premier : vous informer. N'oubliez pas que vous êtes les principales victimes, et je ne doute pas que vous y penserez sérieusement à l'avenir.

Des nouvelles de la Ligue Régionale

Effectifs

Depuis plusieurs années maintenant, je vous présente différents tableaux concernant les effectifs de notre ligue. Je remercie Marc-Olivier FONTAINE qui, grâce à la projection de diapositives, rend la présentation beaucoup plus attrayante.

Voici les chiffres actualisés, département par département (*Annexe 1 – Pages 1 à 4*) :

- le Doubs a progressé de 8,06%
- le Jura de 19,90%
- la Haute-Saône de 17,86%
- et le Territoire de Belfort de 5,26 %

Les chiffres officiels, connus le 31 Août 2017, sont une nouvelle fois en progression, puisqu'ils font état de 5 244 licences délivrées au cours de la saison sportive écoulée, permettant à la ligue de battre un nouveau record. Comme chaque année, je vous adresse mes très sincères félicitations pour cette belle augmentation de 4677 licences à 5244 soit 567 licences de plus, ce qui représente une nouvelle progression de 12,12% (*Annexe 1 - Page 5*)

Le nombre de féminines est passé de 296 (2007) à 667 (2017) ce qui fait une belle progression de 125% en 10 saisons sportives. Elles représentaient 10,6% des effectifs en 2007 et 12,72% en 2017. Nous ne sommes pas un sport qui permettra de recruter assez de féminines pour atteindre la parité, mais je me réjouis de l'augmentation régulière des tireuses de toutes disciplines (*Annexe 1 - Page 6*).

J'attire votre attention sur une situation remarquée dernièrement par de nombreux présidents de ligue. En effet, après avoir connu de belles progressions en termes de création de licences, nous constatons une diminution certaine cette année. Au niveau régional, le 3 Novembre date à date, le nombre de nouvelles licences jeunes est passé de 177 à 156, mais la chute est plus marquée chez les adultes puisque le nombre passe de 471 à 372. Ces baisses sont compensées par les renouvellements plus nombreux chez les adultes, mais peut-être avons-nous atteint un sommet dans le nombre de licenciés ?

Certains créneaux horaires ne permettent plus d'accueillir toutes les personnes désireuses de pratiquer. Cela pousse certains clubs à réfléchir à une limitation du nombre d'adhérents afin de permettre un accès facilité aux installations qui ne sont pas extensibles. La quantité ne doit pas primer sur la qualité des disciplines proposées aux tireurs. Sachez que vous pouvez préciser, dans votre règlement intérieur, le nombre maximum de membres que votre association acceptera.

Il faut néanmoins qu'il soit adopté en assemblée générale.

Fusion de la ligue avec celle de Bourgogne

Contrairement à l'an passé, j'ai un peu plus d'informations à vous communiquer aujourd'hui concernant la fusion des ligues. Pour rappel, la réforme des régions a prévu que les ligues sportives devaient correspondre aux territoires des nouvelles régions administratives au plus tard le 31 Décembre 2017.

Notre fédération avait souhaité négocier avec le Ministère des Sports afin qu'il reconnaisse les grosses difficultés entraînées par les fusions et pour trouver une organisation acceptable par tous.

Le Président CROCHARD avait interpellé M. Patrick KANNER, le Ministre de l'époque, par un courrier du 18 avril 2017 (lecture de ce courrier à l'assemblée).

Le 2 Mai, une réponse du Ministère confirmait que le dossier retenait toute l'attention, mais les élections allaient entraîner une refonte de l'équipe gouvernementale.

Le Président CROCHARD a relancé Mme Laura FLESSEL, nouvelle ministre des sports, en date du 27 septembre 2017 (lecture de ce courrier à l'assemblée).

Mme la Ministre a répondu le 25 Octobre 2017 (lecture de ce courrier à l'assemblée).

La création d'une Ligue de Bourgogne-Franche-Comté est inévitable. Nous serons donc obligés d'organiser des assemblées générales extraordinaires en 2018 pour mener à bien cette mini révolution. Je compte sur votre présence

pour ne pas empêcher le bon déroulement de ces assemblées.

La commission juridique fédérale va élaborer des projets de statuts pour les nouvelles ligues régionales, définir les missions qui leur seront confiées et qui ne seront plus assurées par les ligues régionales actuelles. Nos ligues existantes devront changer de nom pour ne plus être dites "régionales". A priori, on s'oriente vers une Ligue Régionale Bourgogne-Franche-Comté, un Comité de Bourgogne et un de Franche-Comté. Ces informations sont à prendre avec précaution, rien n'est encore fixé.

Les finances

Je ne vais pas faire un compte-rendu financier puisque c'est la mission de nos trésoriers. Je vais juste évoquer le plus gros poste de dépenses de la saison écoulée.

Le comité directeur a étudié toutes les demandes d'aides exceptionnelles que vous avez bien voulu lui adresser. Ces mesures devaient vous permettre d'implanter de nouvelles installations ou d'en moderniser de plus anciennes, d'acheter des équipements ou des armes. Cette opération est une grande réussite puisque :

* Pour 2016-2017, 17 clubs ont profité de ces versements qui s'élèvent à un total de 67 750 €

* Pour 2017-2018, 8 clubs ont profité de ces versements qui s'élèvent à un total de 24 650 €
(factures fournies tardivement)

Ne voulant pas remercier tous ceux qui nous ont déjà remerciés car cela n'en finirait plus, je tiens juste à vous dire que nous avons le sentiment d'œuvrer pour le développement de nos disciplines en réalisant ce type d'action. Cela nous fait grand plaisir d'apprendre que des ciberles électroniques ont été installées, que des armes neuves donc modernes sont mises à disposition de vos licenciés, par exemple.

Des nouvelles de la F.F.Tir

Le Centre National de Tir Sportif de CHÂTEAUROUX.

Comme je vous l'avais indiqué l'an passé, la Ligue Régionale vous propose d'effectuer une visite, au printemps prochain, des installations du CNTS à CHÂTEAUROUX.

Pierre VIVIER, notre secrétaire général, se chargera de vous contacter début 2018 pour recenser les personnes intéressées par ce déplacement. En fonction de vos réponses, nous pourrions établir un programme précis pour cette journée Découverte. En 2018, de nombreux championnats de France se dérouleront à CHÂTEAUROUX.

J'ai interpellé Philippe CROCHARD concernant l'organisation du Championnat de France des Clubs 25-50m car ceux-ci se tireront pendant le championnat de France 25 et 50m. Il m'a assuré, ainsi que le DTN, que ce changement n'était valable que pour l'année 2018 afin de faire venir un maximum de tireurs au CNTS en cette année inaugurale. Ensuite, le championnat se déroulera à nouveau dans des clubs capables de les organiser.

À ce propos, je remercie Daniel BRUN et, à travers lui, tous les bénévoles de la ST PONTARLIER, pour la qualité de l'organisation en septembre dernier. Ils n'ont pas hésité à installer nombre de chapiteaux pour assurer une restauration et des vestiaires à la hauteur de l'évènement. Malheureusement, la météo ne fut pas des plus clémentes, et la grêle tomba à plusieurs reprises. Cela n'empêcha pas les meilleur(e)s de réaliser d'excellents tirs et de décrocher de magnifiques médailles. Je félicite surtout la ST AUDINCOURT qui remonte en 1^{ère} Division à la carabine 50 M.

Convention cadre de partenariat F.F.Tir - Gendarmerie Nationale

Vous avez tous été destinataire d'un mail envoyé par le Président Philippe CROCHARD pour vous annoncer que la Fédération avait signé une convention avec la Gendarmerie Nationale le 6 septembre 2017.

Ce message était accompagnée d'un modèle-type de convention devant être utilisé entre la Gendarmerie locale et un club de tir affilié à la F.F.Tir. Cette convention permet aux militaires de la Gendarmerie Nationale de s'entraîner au tir dans les structures des clubs affiliés à la F.F.Tir.

Les militaires de la Gendarmerie Nationale licenciés à la F.F.Tir peuvent, compte tenu de cette convention, utiliser leurs armes de service dans vos installations, dans le respect de votre règlement intérieur. Si le militaire est en déplacement, vous pouvez l'accueillir durant cette période selon vos disponibilités.

Je tiens à vous préciser que rien n'est imposé aux clubs et que vous seuls déciderez de signer une convention de ce type.

Bilan

En cette première année du mandat de 4 ans, les membres du comité directeur n'ont pas chômé et le rythme de croisière a été atteint assez rapidement. Les commissions renouvelées partiellement se sont mises au travail, et de nombreux chantiers ont été menés à leurs termes.

La commission d'homologation a visité de nombreuses installations et des certificats d'homologations ont été adressés par la F.F.Tir aux clubs concernés. Je pense que tous les clubs qui ont souhaité en bénéficier ont été entendus. Dans le cas contraire, je leur demanderai de venir m'en parler à la fin de cette réunion.

Le bilan sportif n'est pas aussi brillant que certaines années passées, et je sais pertinemment que les places sur les podiums sont chères. Cependant, je ne peux pas nier que le millésime 2016-2017 a été particulièrement décevant concernant les Ecoles de Tir. En effet, la Franche-Comté est rentrée bredouille de Lorient, ce qui n'était jamais arrivé, à priori. Ne voulant pas finir sur cette note négative, je ne doute pas une seconde que nous prendrons une éclatante

revanche lors des prochains championnats de France des Ecoles de Tir, ceux-ci se dérouleront à COLMAR en Juillet 2018.
Le déplacement sera moins fatigant pour les compétiteurs et les accompagnants.

Je vous remercie de votre attention.

Le rapport moral est alors soumis au vote de l'Assemblée et approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

4 - Rapport financier du Trésorier et Rapport des vérificateurs aux comptes **(Annexe 2)**

Le Président donne la parole à M. Roland KELLER, Trésorier Général de la Ligue, et à M. Michel HINTZY, Trésorier Général adjoint de la Ligue, qui procèdent à la lecture exhaustive des données et informations comptables relatives à la gestion de l'exercice 2016-2017.

Pour l'exercice concerné, le montant des produits (produits d'exploitation + produits financiers) s'élève à 139 313,42 € et le montant des charges s'établit à 174 733,81 € ce qui laisse apparaître un déficit sur l'exercice de 35 420,39 €, constitué en totalité par les aides exceptionnelles versées aux clubs au cours de la saison écoulée, en application de la délibération prise par le Comité Directeur de la Ligue lors de sa réunion du 24 Avril 2017.

Au terme de cet exposé, Mme Lucie VETTORETTI (ST BESANCON), qui a procédé avec M. Éric METTEY (ST BAVANS) à la vérification des comptes, donne lecture du rapport établi à l'issue de leur mission de contrôle. Ce rapport, joint en annexe, souligne la parfaite tenue des comptes et l'absence d'irrégularités dans les documents qui leur ont été présentés. En conséquence, ils proposent que l'Assemblée Générale donne quitus aux Trésoriers pour la gestion de l'exercice écoulé.

M. Roland KELLER donne lecture de l'attestation établie par le Cabinet d'Expertise Comptable GRANDGUILLAUME et jointe en annexe qui confirme la parfaite régularité des comptes pour la période du 1^o Septembre 2016 au 31 Août 2017.

Au vu des éléments exposés par Mrs KELLER et HINTZY et des rapports de vérification présentés à l'Assemblée, le bilan financier est soumis au vote de l'Assemblée et adopté à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.
Quitus est alors donné aux Trésoriers pour l'exercice écoulé.

M. Michel HINTZY, Trésorier Général Adjoint de la Ligue, donne lecture du budget prévisionnel pour l'exercice 2017-2018 (document annexé au rapport financier).

Ce budget est alors soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des sociétés présentes ou représentées.

5 – Désignation des vérificateurs aux comptes pour la saison 2017-2018

A la demande du Président, deux vérificateurs aux comptes doivent être désignés pour la saison 2017-2018.
Mme Lucie VETTORETTI (ST BESANCON), qui assumait cette tâche pour la saison 2016-2017, se représente et M. Olivier ROUSSELET (ST BESANCON) se présente en remplacement de M. Éric METTEY.
Ces deux candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et adoptées à l'unanimité.

6 - Désignation des Délégués à l'A.G Fédérale et de leurs suppléants

L'Assemblée Générale procède à la désignation des Représentants de la Ligue et de leurs suppléants pour l'Assemblée Générale de la F.F.Tir qui se déroulera le 28 Janvier 2018. 4 candidats se sont présentés dans le délai imparti :
M. Jean VIEILLE-PETIT et M. Pierre VIVIER au titre de Délégués titulaires, M. Roland KELLER et M. Michel PETETIN au titre de Délégués suppléants.

Ces candidatures sont soumises au vote de l'Assemblée et Mrs Jean VIEILLE-PETIT et Pierre VIVIER sont élus à l'unanimité en qualité de Délégués titulaires. Mrs Roland KELLER et M. Michel PETETIN sont élus dans les mêmes conditions en qualité de Délégués suppléants.

7 - Rapport des commissions

7-1 - Commission Arbitrage

Bernadette PONTET, Responsable Régional d'Arbitrage, présente le bilan de l'arbitrage pour la saison écoulée.
Dans le cadre des formations dispensées au cours de la saison, 1 nouvel arbitre a obtenu son diplôme, 7 arbitres sont passés "Régional" et 19 arbitres ont été recyclés.

Au cours de cette saison 2016-2017, 37 arbitres ont officié, sur l'ensemble des compétitions départementales et régionales, ce qui représente 285 journées d'arbitrage. 12 d'entre eux ont également été convoqués sur 3 Championnats de France.

Pour la saison 2017-2018, 18 nouveaux arbitres vont suivre la formation initiale dont 3 Cadettes au titre de la formation spécifique "Jeune Arbitre".

A partir de cette saison, l'intégration totale des tireurs Handisport au sein de la F.F.Tir a été actée. Ces tireurs participeront à l'ensemble des compétitions en même temps que les tireurs valides et toutes les disciplines "Para-Tir"

ont été intégrées à la Gestion Sportive de la F.F.Tir. A ce titre, une formation spécifique d'Arbitre Para-Tir se déroulera très prochainement et 2 arbitres de la région y participeront.

Pour clore son intervention, Bernadette PONTET remercie les arbitres qui ont officié, tout au long de la saison, pour leur disponibilité et leur investissement, indispensables au bon déroulement d'une saison sportive.

7-2 - Commission Formation

M. Olivier THEULIN, Responsable Formation de la Ligue, donne lecture du bilan des formations qui se sont déroulées tout au long de la saison écoulée (Annexe 3).

Il insiste sur le nombre et la qualité de ces formations, notamment au niveau des animateurs "Plateaux", des entraîneurs fédéraux (Marc-Olivier FONTAINE et Etienne MERGER) et d'un moniteur TSV Handgun (Sylvain PIVOTEAU).

Il fait le point sur les passages de "Cibles Couleurs" et sur la mise en place du dispositif "Cibles Couleurs Plateaux". Pour clôturer son intervention, il présente la liste des formations et recyclages prévus pour la saison 2017-2018, tant au niveau régional que National.

Pour toute question relative à la formation, les clubs ont la possibilité de contacter Olivier THEULIN à l'adresse suivante : rfl.tirfc@laposte.net

7-3 - Commission de Gestion Sportive

M. Fernand PACHECO, Responsable Compétition de la Ligue, étant absent pour raison familiale et excusé, Pierre VIVIER donne lecture du bilan sportif préparé par M. PACHECO (Annexe 4).

Malgré un tassement dans certaines disciplines, le nombre de compétiteurs reste globalement constant avec des résultats d'ensemble maintenus à leur niveau, notamment pour les catégories Adultes. Une augmentation notable de participants a été constatée dans les disciplines "Tir aux Armes Réglementaires". Un point positif est à mettre à l'actif des clubs "Plateaux" avec un nombre non négligeable de podiums aux Championnats de France, ainsi que pour la création d'Ecoles de Tir "Plateaux" avec des résultats prometteurs.

Concernant les Ecoles de Tir "Cible", le constat est plus alarmant. Le nombre de tireurs et de clubs participants est en baisse notable et, à l'exception d'un podium en Handisport, les résultats aux Championnats de France ont été décevants.

Pierre VIVIER rappelle à l'ensemble des clubs qui accueillent des compétitions que la stricte application des chartes d'organisation des différents championnats est primordiale pour le bon déroulement de toutes les compétitions, tant au niveau strictement sportif que pour l'arbitrage.

Pour clôturer ce point de l'ordre du jour, le Président remercie les responsables des commissions pour le travail fourni sans relâche tout au long de la saison.

8 - Intervention des personnalités

Le Président donne la parole à M. Jean-Marie VERNET, Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Franche-Comté.

Pour débiter son intervention, ce dernier annonce une baisse de la dotation globale du CNDS d'environ 120 M € soit environ 40 %. La lettre de cadrage qui entérinera définitivement cette baisse est en cours de finalisation.

Il déplore que cette baisse intervienne en même temps que l'attribution des J.O 2024 à PARIS, alors même que les autorités sollicitent l'ensemble des associations sportives pour obtenir un investissement total de celles-ci dans la réussite de ces J.O.

Face à ce qui est assimilé à un désengagement de l'Etat, Jean-Marie VERNET craint une démobilisation croissante des dirigeants de nombreuses associations qui devront, de plus en plus, fonctionner avec leurs seuls moyens propres. Par ailleurs, le budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports est également en baisse de 7%, ce qui aura, de façon certaine, un impact négatif sur le fonctionnement des Directions Régionales et Départementales.

Jean-Marie VERNET évoque un second point de scepticisme de sa part sur l'avenir proche.

Contrairement aux prévisions des uns et des autres, la fusion des CROS de Bourgogne et de Franche-Comté ne se déroule pas de façon très sereine et une certaine incertitude règne quant à l'organisation future et au mode de fonctionnement du CROS en cours de création.

Concernant la fusion des Ligues régionales sportives, Jean-Marie VERNET préconise, d'une manière générale, une gouvernance par co-présidence avec des comités ou commissions correspondant aux anciennes régions. Il note, de façon favorable, que cette option semble de mise dans la mise en place de la nouvelle Ligue Régionale de Tir et des Comités de Bourgogne et de Franche-Comté.

En clôture de son intervention, il félicite la Ligue de Franche-Comté pour la campagne d'aide aux clubs récemment mise en place.

Cette politique pourrait être, selon lui, un exemple à donner à d'autres Ligues sportives dans le cadre du soutien aux associations qui les composent.

Enfin, il souhaite une excellente saison sportive à tous les clubs et à leurs licencié(e)s.

9 - Questions diverses

9-1 - Organisation des Championnats Régionaux 10 M

Certains compétiteurs et/ou clubs se sont étonnés que le Championnat Régional 10 M ne se déroule pas à MOREZ qui dispose d'un stand d'envergure équipé d'une ciblirie électronique qui permettrait de placer les tireurs dans les meilleures conditions possibles avant le Championnat de France.

Le Président indique que l'attribution des compétitions répond au principe de l'alternance en fonction des demandes formulées par les clubs. Cette année, l'USPV PONT-DE-ROIDE était candidate de premier rang à cette organisation et celle-ci lui a été confiée en vertu du principe précité.

Pour l'avenir, cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Comité Directeur de la Ligue afin de décider soit d'un statu quo dans les règles d'attribution soit d'une attribution constante au TSHJ MOREZ pour le 10 M comme cela se passe pour la ST PONTARLIER pour les Régionaux 25-50 M.

9-2 - Jeux Olympiques 2024 à Paris

Une question a été posée par plusieurs personnes sur la localisation du stand de tir qui sera utilisé lors des J.O de PARIS 2024 et notamment : "Pourquoi n'utilise-t-on pas le CNTS de CHÂTEAUROUX" ?

Le Président précise alors que, dans la charte des J.O, les installations doivent se situer à 1 heure maximum du centre de la ville organisatrice. Le CNTS se situant à 2 heures 30 de PARIS, il n'est pas envisagé d'y implanter les épreuves de tir, ce qui ne manque pas d'interpeler nombre de personnes quant à la localisation des épreuves de voile à.....MARSEILLE.

Toutefois, au regard du coût assez faramineux annoncé pour la création d'une installation provisoire qui se révèle, en fait, inutile à court terme, la F.F.Tir va tenter d'obtenir la construction d'une installation définitive qui pourrait être utilisée par les clubs d'Ile-de-France qui ont de plus en plus de problèmes d'infrastructures en raison de l'urbanisation galopante dans cette région.

9-3 - Information anticipée des Ligues et Clubs sur les tarifs de licences

Certains clubs déplorent que les variations de tarifs de licences soient un peu tardivement par la F.F.Tir, notamment par le biais de l'application ITAC.

Une question sera donc posée par la Ligue de Franche-Comté à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale Fédérale afin que la F.F.Tir soit amenée à indiquer les tarifs de licences assez tôt pour permettre à tous les clubs qui le souhaitent de lancer leur "campagne de licences" sur la base de tarifs actualisés.

Le Président demande alors à l'Assemblée si quelqu'un souhaite encore intervenir. Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé par Mr Pierre VIVIER, Secrétaire Général de la Ligue, le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et par lui-même.

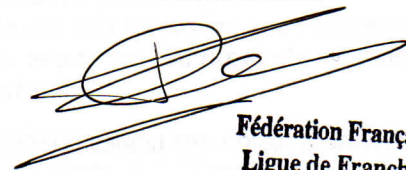
Fait à Sampans, le 12 Novembre 2017

Le Président,
Jean VIEILLE-PETIT

Fédération Française de Tir
Ligue de Franche-Comté
Le Président



le Secrétaire Général,
Pierre VIVIER



Fédération Française de Tir
Ligue de Franche-Comté
Le Secrétaire